



Salaire non versé, complément IJ non versé, pas de bulletin non plu

Par **dircee12**, le **17/02/2011** à **19:26**

Bonsoir,

En arrêt maladie depuis le 28 janvier, je n'ai pas eu mon salaire de verser ni le complément maladie ni de bulletin de salaire de janvier (ils ont eu par courrier la copie des IJ), les dirigeants m'ont demandé par mail (sur ma boîte personnelle) de les contacter au plus vite, ils veulent récupérer mes outils de travail véhicule, ordinateur et téléphone. Je n'ai pas répondu, mais comme ils bloquent le versement du salaire?? Et ils m'ont aussi demandé si je voulais faire un protocole??... J'ai besoin de conseil.

En vous remerciant

Par **P.M.**, le **17/02/2011** à **19:44**

Bonjour,

Pour le versement du maintien du salaire, vous pouvez mettre en demeure l'employeur par lettre recommandée avec AR d'avoir à remplir ses obligations avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...

En principe, vous n'avez pas à restituer ces différents instruments à moins que l'employeur justifie de circonstances particulières...

Il faudrait savoir de quel genre de protocole il s'agit...

Par **dircee12**, le **18/02/2011** à **12:02**

Merci pour votre réponse rapide, dès que j'aurais plus d'éléments je reviendrais vers vous.

Que peuvent-être les circonstances particulières pour rendre mes outils de travail?

Merci

Par **P.M.**, le **18/02/2011** à **13:17**

Bonjour,

Si par exemple l'employeur doit les récupérer pour qu'ils soient utilisés par votre

remplaçant(e) et qu'ils lui soient indispensables...

Par **dircee12**, le **18/02/2011** à **17:16**

je viens de recevoir un R avec AR.

Il est dit que si mon arrêt de travail est prolongé et que je suis pas présente le 14/2 pour raison médicale, il veule recuperer le mobile car les fournisseurs et clients ne peuvent pas me joindre et compte tenu de l'importante de ma fonctionDe plus afin de suivre les chantiers informatiquement(alors que nous disposons d'un serveur et que tous les fichiers sont partagés),ils veulent que je restitue temporairement l'ordi portable et pour finir comme le vehicule n'est pas utilisé il prétexte de devoir faire la révision.

Ils proposent de venir récupérer l'ensemble à mon domicile au jour et heure qui me convient.

Est ce que leur demande est légale?Que dois je faire?Prendre un avocat?Répondre en AR.
Merci bcp de votre réponse

Par **P.M.**, le **18/02/2011** à **19:14**

Vous pouvez la contester par lettre recommandée avec AR, si vous avez matière, sachant que si c'est un véhicule de fonction, vous pouvez demander une indemnisation..

Je vous propose [ce dossier](#) et l'[Arrêt 08-43996 de la Cour de Cassation](#)

Effectivement, compte-tenu de vos rapport avec l'employeur, vous pourriez prévenir la suite et vous rapprocher d'un avocat...

Par **LILOO2311**, le **14/10/2013** à **09:47**

bonjour, je suis en AT depuis le 08/04 j'ai reçut mon complément de salaire pour trois mois et ensuite la mutuel travail devais reprendre le relais. J'ai reçut un paiement début aout et puis plus rien. Quand je leur ai rappelé par mail (non paiement et cp non mis à jour) il mon envoyé un contrôle alors que je suis en sortie libre (hôpital de jour). Que puis je faire maintenant.

Par **P.M.**, le **14/10/2013** à **11:45**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...